

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés	2023
Date de fin de la période de référence	31/12/2023
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs	111

Indicateurs

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Modalité de calcul	Par catégorie socio-professionnelle
Résultat final en %	2.8
Population envers laquelle l'écart est favorable	Femmes
Nombre de points obtenus	37

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles

Résultat final en %	19.2
Résultat final en nombre équivalent de salariés	4
Population envers laquelle l'écart est favorable	Femmes
Nombre de points obtenus sur le résultat final en pourcentage	0
Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre de salariés	25
Nombre de points obtenus à l'indicateur	25

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Résultat final en %	100
Nombre de points obtenus	15

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté	4
Sexe des salariés sur-représentés	Femmes
Nombre de points obtenus	10

Score global

Niveau de résultat global

Total de points obtenus	87
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	100
Résultat final sur 100 points	87

Publication des résultats obtenus

Date de publication	01/03/2024
Site Internet de publication	https://caradoc.fr/certification.php